



Genève, janvier 1960: l'avocat français René Floriot, à gauche, aux côtés de Pierre Jaccoud, durant le procès de ce dernier. KEYSTONE

Il y a soixante ans, **l'affaire Jaccoud** inspirait Simenon

Spécialiste des affaires judiciaires, Corinne Jaquet signe «L'énigme Jaccoud», retour saisissant sur une époque révolue et sa bonne société puritaine.

Fabrice Gottraux

L'affaire est ancienne. Son retentissement a été énorme. En 1960, Pierre Jaccoud, personnage des plus en vue dans cette Genève qui roulait alors sous la bannière radicale, est accusé de meurtre. Son éloquence en impose, sa culture est proverbiale, sa réputation immense. Pourtant... Pierre Jaccoud ne serait-il pas plutôt immature, possessif et

manipulateur? Tel est le portrait, hautement pathologique, de l'homme qu'on découvre au fil des pages, captivantes il faut l'avouer, de «L'énigme Jaccoud. Un procès il y a soixante ans», signé Corinne Jaquet.

La chronique judiciaire commence ainsi. Ça se passe chemin des Voirets, à Plan-les-Ouates, le 1er mai 1958. Charles Zumbach, 62 ans, père de famille sans histoire, spécialisé dans les machines

agricoles, est retrouvé mort à son domicile. Blessures par balle et au couteau. L'évidence du meurtre s'impose. L'épouse de la victime, Marie Zumbach, 60 ans, de retour chez elle tard dans la soirée, a croisé sur son palier l'assassin présumé, qui l'a blessée d'un coup de feu avant de s'enfuir à vélo.

La presse suit le procès

On soupçonne le locataire louant le ga-



rage - un cambrioleur avéré, mis hors de cause cependant. Le fils cadet du défunt, André Zumbach, avoue pour sa part une liaison avec une certaine Linda Baud: leur relation est ancienne, mais André Zumbach a reçu des lettres anonymes lui conseillant de se séparer de la jeune femme. Auparavant, Linda Baud - et de cela plus personne n'en fera mystère - a vécu une autre liaison, aussi intense que secrète, avec le bâtonnier Pierre Jaccoud, député très en vue du Parti radical, marié et père de famille. Pierre Jaccoud aurait-il agi pour des raisons sentimentales? Ce serait André Zumbach, le fils, auquel il aurait voulu s'en prendre? C'est néanmoins Charles Zumbach, le père, qui est mort. Les preuves s'accumulent, le suspect est inculpé. En 1960, au terme d'un procès médiatisé, Pierre Jaccoud est condamné à sept ans de réclusion pour meurtre. Il en fera trois, avant d'être remis en liberté, et ne cessera de clamer son innocence jusqu'à sa mort en 1996.

Le procès de Pierre Jaccoud, suivi à l'époque par une centaine de journalistes internationaux, en majorité français, a fait l'objet de nombreux articles de presse,

clamant ici la culpabilité de l'avocat, plaidant ailleurs, en France principalement, la méprise dont il aurait été victime. En cela aussi, l'affaire reste exceptionnelle, qui a nourri de nombreux livres, inspirant également la fiction. «L'ours en peluche», de Simenon, n'est pas sans évoquer le drame dévoilé durant le procès, drame que le célèbre romancier avait suivi en spectateur assidu, dans la salle d'audience, échangeant à son aise avec le chef de la police cantonale.

«C'est un film d'autrefois, avec des personnages d'autrefois», résume Corinne Jaquet. Et c'est bien là l'intérêt de son ouvrage. Rondement mené, avec son lot de rebondissements, de détails - un bouton de gabardine, le couteau marocain retrouvé chez l'avocat, les traces de sang, des résidus de cellules hépatiques (on en redemande!).

Où donc est passé le pistolet? Aucune idée! Surtout, Corinne Jaquet dépeint une époque, ces années soixante avec cette bonne société engoncée dans le calvinisme, hypocrite de surcroît. Société qui, rappelle l'auteure, disparaîtra

du paysage au terme de la décennie suivante, emportée par cette autre affaire, le scandale financier d'IOS.

Ce qui a changé en soixante ans? Également le statut des femmes. Cette Linda Baud, célibataire, cultivée elle aussi - quand bien même certains chroniqueurs l'ont qualifiée de «sotte» - s'est révélée trop indépendante pour un homme habitué aux convenances paternalistes. Linda Baud, elle aussi, en a bavé. Mais de cela, l'époque n'a rien dit, tandis qu'on observait de près la déroute de Pierre Jaccoud.



«L'énigme Jaccoud. Un procès il y a soixante ans»
Corinne Jaquet
Éd. Slatkine, 288 p.

«De la culpabilité, des choses pas nettes, il y en a»

● Ce devait être une série documentaire réalisée par d'autres, pour laquelle Corinne Jaquet a mené six mois de recherches. Faute de budget, le projet télévisuel n'a pas abouti. Ce sera donc un livre. «L'énigme Jaccoud» constitue le quatrième ouvrage que l'ancienne chroniqueuse du Palais de justice, également auteure de romans policiers et de livres pour la jeunesse, consacre à l'histoire policière et judiciaire en terres genevoises. «Ce qui m'a passionné», raconte Corinne Jaquet, bien au-delà des coups de couteau, c'est ce que raconte l'affaire d'un homme dans son époque. Le personnage public, sa famille, ses relations, la façon dont il traite les femmes également, tout ici relève de statuts qui n'ont plus cours depuis longtemps.»

Pour la première fois, Corinne Jaquet obtient l'autorisation de consulter le dossier dans les archives judiciaires du Canton. À condition que tous les protagonistes de l'affaire soient décédés. «Nous avions des doutes à propos de Linda Baud, avant de retrouver la mention de son décès dans «Le Nouveau Quotidien», en 1992.» Qu'est-ce que les archives ont livré qui n'avait été déjà dit? «De la profondeur, l'occasion de se plonger dans la procédure, d'y relever des dialogues ahurissants.» Ainsi lorsque Pierre Jaccoud, avec une roublardise proche de l'absurde, fait tout pour ne pas répondre au procureur. «J'y ai trouvé de la culpabilité, des choses pas nettes également. Je n'ai pas trouvé de vérité, cependant. Mais tout porte à croire qu'il n'y a pas eu d'injustice dans le jugement rendu.» «Des choses pas nettes», on y revient en-

core. «La seule solution serait de rouvrir une enquête sur les pièces à conviction. À l'époque, les experts, parfaitement compétents, avaient déduit des traces de sang qu'il s'agissait du groupe sanguin O, qui était toutefois le même pour la victime et pour le suspect. Aujourd'hui, l'analyse de l'ADN permettrait de dire précisément à qui ce sang appartenait.» Mais encore faudrait-il que l'une ou l'autre partie veuille relancer l'enquête. Ce qui n'est actuellement pas le cas, constate Corinne Jaquet. Qui conclut: «Avec les études forensiques telles qu'on les pratique en 2020, le meurtre de Charles Zumbach aurait donné soit une très grosse affaire, plus importante encore qu'en 1960, en établissant sans équivoque la culpabilité de Pierre Jaccoud, soit une affaire insignifiante et, sans doute, non élucidée.» **F. G.**